



Avril 2009

Parce que l'autisme est une question majeure, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé à travers le monde, les Nations Unies ont déclaré que le 2 avril serait la journée Mondiale de sensibilisation à l'autisme.

A L'OCCASION DE LA DEUXIEME JOURNEE MONDIALE DE SENSIBILISATION A L'AUTISME, AUTISME-EUROPE SOUHAITE RAPPELER LES ELEMENTS SUIVANTS A TOUS LES ETATS MEMBRES DE L'UNION

L'autisme est un trouble envahissant qui perdure toute la vie et affecte le développement du cerveau. Les symptômes, reconnaissables dès l'enfance, se caractérisent comme suit : échec dans les interactions sociales, centres d'intérêts limités et comportement répétitif. En 2009, la science a démontré la prépondérance de facteurs génétiques, médicaux et neurologiques dans le développement des troubles autistiques et, de ce fait, réfuté l'ancienne croyance qui rendait les parents responsables.

Ce trouble affecte 0,6% de la population, l'Europe (y compris tous les membres du Conseil de l'Europe) compte donc environ 5 millions de personnes autistes.

L'objectif d'Autisme-Europe est de s'assurer du respect de la dignité et des droits des personnes autistes.

Une personne atteinte d'autisme a naturellement la même valeur que n'importe quelle autre personne et à ce titre dispose des mêmes droits. Les personnes autistes doivent en particulier bénéficier des mêmes droits que ceux reconnus et défendus pour toutes les personnes en situation de handicap.

Certains Etats membres ont déjà ratifié la Convention des Nations Unies sur les personnes handicapées, entrée en vigueur le 3 mai 2008. Autisme-Europe appelle tous les Etats membres de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe à faire de même.

Le respect de la Convention des Nations Unies par les Etats membres permettra aux personnes autistes de bénéficier des principes directeurs qui sous-tendent la Convention. Il s'agit notamment :

- du respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes;
- de la non-discrimination ;
- de la participation et de l'intégration pleine et effective à la société ;
- du respect de la différence et de l'acceptation de la personne handicapée comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité ;
- de l'égalité des chances ;
- du droit à l'accès aux soins de santé ;
- du droit à l'éducation la plus adaptée ;

Autisme-Europe considère que les besoins des personnes autistes en matière de soins de santé, d'éducation et d'emploi ne sont pas suffisamment pris en considération et constate que les droits des personnes autistes sont quotidiennement bafoués au sein de l'UE.

Autisme-Europe recommande tout particulièrement les 10 mesures suivantes :

1. Améliorer les indicateurs existants en matière de services de soins de santé afin de mesurer la proportion de la population atteinte d'autisme ou de handicap de grande dépendance avec des besoins complexes nécessitant des programmes de réhabilitation adaptés ;
2. Renforcer les formations initiales et continues destinées aux professionnels de la santé portant sur les systèmes de diagnostic reconnus internationalement et les traitements ayant été prouvés scientifiquement. Assurer une formation adéquate aux professionnels chargés de l'éducation des personnes autistes ;
3. Garantir un partenariat entre parents et professionnels pour déterminer les programmes d'éducation ou autres les plus appropriés ;
4. Garantir l'égalité d'accès et de conditions d'inscription aux systèmes d'éducation et garantir l'égalité des chances dans le développement du potentiel individuel quels que soient le niveau d'éducation, la nature ou le degré du handicap, au moyen de stratégies d'éducation scientifiquement avérées et de programmes d'éducation individuels ;
5. Intégrer les caractéristiques et les besoins spécifiques des personnes autistes ou des personnes présentant un handicap de grande dépendance avec des besoins complexes en matière de comportement et de communication dans les systèmes d'éducation standards par le biais de formations continues destinées aux parents et aux professionnels à tous les niveaux et pas seulement dans le cadre de formations spécialisées ;
6. Renforcer l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie destinés aux personnes autistes ou présentant un handicap de grande dépendance avec des besoins complexes, notamment les formations professionnelles ;
7. Renforcer et adapter le soutien aux personnes autistes ou présentant un handicap de grande dépendance avec des besoins complexes sur le lieu de l'activité professionnelle ;
8. Avoir un environnement qui facilite la communication et est adapté aux problèmes de comportement auxquels sont confrontés les personnes autistes ;
9. Laisser le choix de vivre à la maison ou dans des centres résidentiels avec un soutien adapté grâce à des services de santé et d'éducation ;
10. Garantir l'accès à une bonne qualité de vie en termes de bien-être physique, émotionnel, social et matériel.

A la demande du département de l'information des Nations Unies, Evelyne Friedel, présidente d'Autisme Europe interviendra à New-York le 2 avril 2009 dans le cadre du conférence sur « l'Autisme et les droits humains – Comprendre et défendre les droit des personnes autistes ». Les trois autres intervenants invités par les Nations Unies sont Paulo Barrozo, professeur de droit à l'université de Harvard, Lee Grossman, président de Autism Society of America, et Stephen Shore, Professeur adjoint à l'Université d'Adelphi.

Autisme-Europe est une association internationale dont le principal objectif est de défendre les droits des personnes atteintes d'autisme et de leurs familles et d'aider à améliorer leur qualité de vie.

La mission d'Autisme-Europe est en effet d'améliorer la vie des personnes autistes en faisant valoir leurs droits. Notamment en :

- **Représentant les personnes autistes auprès de toutes les institutions de l'Union Européenne.**
- **Favorisant la sensibilisation aux thèmes de la prise en charge adaptée, de l'éducation et du bien-être des personnes autistes**
- **Favorisant l'échange d'informations, de bonnes pratiques et d'expériences.**

Autisme-Europe constitue un réseau européen qui assure une coordination efficace entre plus de 80 associations membres de parents de personnes atteintes d'autisme dans 30 pays européens, les gouvernements et les institutions européennes internationales.

Afin de mettre en oeuvre ses objectifs et d'influer sur les politiques européennes, Autisme-Europe a construit des alliances stratégiques avec différents partenaires sociaux. Autisme-Europe est membre fondateur du Forum européen des personnes handicapées et de la Plateforme européenne des ONG sociales.

Autisme-Europe a aussi établi un dialogue constructif avec les institutions européennes de l'Union européenne, et du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec l'Organisation mondiale de la santé.

Autisme-Europe a.i.s.b.l.
Rue Montoyer 39 bte 11, B-1000 Bruxelles
Tel.: 0032 (0) 2.675.75.05 Fax: 0032 (0) 2.675.72.70
Email: secretariat@autismeurope.org
Web Site: <http://www.autismeurope.org>

